

La vie politique en Europe et dans le monde

Jean-Pierre Gouzy

Rédacteur en chef puis directeur politique de L'Europe en formation, secrétaire général du Centre international de formation européenne (1954-1982), il a également présidé l'Association des journalistes européens de 1978 à 1982.

L'auteur tient cette chronique depuis 1964.

L'année 2008 sera celle des élections présidentielles américaines, d'abord, tant ses conséquences peuvent – les circonstances étant ce qu'elles sont – conditionner l'avenir des États-Unis et, par voie de conséquence, de la planète elle-même. Le débat des « primaires » s'est avéré à cet égard révélateur, notamment dans le camp démocrate où Hillary Clinton et Barack Obama se sont longuement affrontés, tandis que John Lewis, leader de la lutte pour les droits civiques, qui soutenait le républicain John McCain, sénateur de l'Arizona, rejoignait fin février le jeune sénateur noir de l'Illinois.

Le ticket « Dmitri-Vladimir »

L'année 2008 restera celle, également, des élections présidentielles russes, même si au Kremlin, les dés étaient pipés depuis déjà plusieurs mois puisqu'on savait dès le 17 décembre dernier que Vladimir Poutine, si populaire qu'il apparaisse dans les sondages, ne pouvait constitutionnellement pas briguer un troisième mandat présidentiel, mais se proposait de devenir le premier ministre du jeune premier vice-président de la Fédération de Russie, Dmitri Medvedev (42 ans), si ce dernier devait être élu à sa place. La démocratie russe étant ce qu'elle est, ainsi que l'a fait remarquer

ironiquement Lilia Chevtsova dans un entretien au *Monde* en date des 2-3 mars 2008, comme dans le tango argentin, « Poutine mène la danse, Medvedev se laisse conduire ». Certes, le temps passant, les événements peuvent prendre une tout autre tournure, mais pour l'heure Poutine peut se fier à sa bonne étoile. Il règne depuis mars 2000. Il a contraint les oligarques du type Vladimir Goussinski ou Boris Berezovski à plier bagage et s'exiler. D'autres, comme le patron du géant pétrolier Ioukos, ont été jetés dans les prisons sibériennes pour plusieurs années. Grâce aux bonnes relations avec ses anciens collègues du KGB, on l'a débarrassé, sans l'impliquer personnellement, de personnages récalcitrants comme la journaliste Anna Politkovskaïa ou l'ancien agent russe Alexandre Litvinenko, empoisonné à Londres au polonium 210 radioactif, au cours de l'année 2006. Et puis, surtout, Poutine a réprimé la révolution tchétchène, malgré une résistance farouche et les apparences étant préservées, puisqu'un référendum de mars 2003 lui a permis de proclamer l'appartenance « inaliénable » de la Tchétchénie à la sainte Russie. Sur le plan économique, enfin, le règne poutinien a mis fin aux vaches maigres héritées de la période soviétique. Le PIB russe a augmenté en moyenne de 7 % par an : les revenus réels des gens ont plus que doublé, les dettes de l'État ont été remboursées, grâce à la hausse constante des hydrocarbures et des matières premières.

Quant à Dmitri Medvedev, on sait encore peu de choses sur lui, sinon qu'il n'est pas issu du KGB ou d'une de ses succursales ; qu'il fut professeur de droit à Saint-Petersbourg ; qu'il s'exprime avec politesse et dans un langage recherché, tout en apparaissant comme un homme qui a gravi les échelons de la nouvelle hiérarchie russe dans l'ombre de son mentor plus rudimentaire, quand, par exemple, celui-ci parlait avec élégance d'aller « buter les Tchétchènes dans les chiottes ». De plus, Medvedev fera de Poutine son héritier à la tête du géant gazier de la Russie d'aujourd'hui : Gazprom.

Dmitri et Vladimir forment donc incontestablement, dans le contexte présent, un « ticket » prometteur, du moins au départ... L'apathie du corps électoral russe a été surmontée (67,7 % des inscrits ayant voté). Medvedev aurait obtenu 70,2 % des suffrages exprimés, contre 17,8 au communiste Ziouganov, 9,4 à l'ultranationaliste Jirinovski et 1,3 % à un certain Andreï Bogdanov, à la tête d'un « parti démocrate » nouveau, favorable à l'entrée de la Russie dans l'Union européenne. Union européenne qui – disons-le au passage – doit reprendre des négociations incontournables avec sa grande voisine slave, longtemps bloquées par le précédent gouvernement polonais.

Poudrière orientale ou Grand Moyen-Orient ?

Existe-t-il, effectivement, une poudrière orientale ? Il n'est certes pas aisé de répondre à cette question : les références à l'Empire romain d'Orient – celui de Darius ou encore d'Alexandre – sont elles-mêmes arbitraires, quand on veut en cerner les contours.

Une seule certitude : la zone ainsi qualifiée comprend le Proche-Orient, *stricto sensu*, avec la Turquie, la Syrie, le Liban, Israël, la Palestine et – à cheval déjà sur le Moyen-Orient, la Jordanie. L'Orient inclut également l'Irak, l'Iran jusqu'aux confins afghano-pakistanaï, ainsi que les pays de la péninsule arabique qui vivent dans l'opulence grâce aux mannes pétrolière et gazière, à l'exception du Yémen.

Il existe cependant une définition géostratégique naissante, celle du « Grand Moyen-Orient » qui, telle qu'elle a été appréhendée par les stratèges du Pentagone et les forts en thème du *State Department*, qualifie ainsi l'ensemble des territoires qui courent de l'océan Atlantique, à travers le Maghreb, la Libye, l'Égypte, le Soudan, les pays de la corne de l'Afrique, pour aboutir, un peu au-delà du fleuve Indus, au Pakistan.

C'est un fait que ces vastes territoires sont ceux qui, de nos jours, causent le plus de soucis aux instigateurs ou prétendus tels de la paix mondiale.

- Commençons par la *Turquie*, puisqu'elle est le seul pays du « grand Moyen-Orient » à appartenir à l'OTAN et à vouloir rejoindre aujourd'hui l'Union européenne.

La Turquie, avec ses 70 millions d'habitants, qui devraient être 88 en 2025, parmi lesquels plusieurs millions de Kurdes dont l'aile extrémiste est en guerre ouverte avec le gouvernement d'Ankara. Pays, d'autre part, à 97 % musulman, contrôlant l'entrée du Bosphore, avec Istanbul, métropole géante de plus de dix millions d'habitants, qui étale sa splendeur sur la Corne d'or.

L'automne dernier a vu rebondir, une fois de plus, le problème kurde, avec l'assaut du PKK contre les convois militaires aux abords de la frontière irakienne – 32 tués du côté kurde, mais 12 également parmi les militaires turcs –, sans parler de huit soldats momentanément pris en otage. La rébellion kurde a, en effet, ses bases arrière dans les montagnes irakiennes, forteresse naturelle à laquelle elle a toujours envisagé de donner l'assaut. Bien entendu, les Kurdes irakiens, qui ont obtenu leur quasi-indépendance en aidant George Bush à les débarrasser de Saddam Hussein, s'opposent

aux interventions punitives d'Ankara sur leur territoire. La seule chose que Bush ait pu décrocher de ses alliés de Bagdad (le président irakien, Jalal Talabani, est lui-même kurde), c'est qu'ils obtiennent de leurs compatriotes de Turquie de pouvoir remettre les soldats américains qu'ils ont faits prisonniers, par leur truchement. Les armées d'Ankara sont également intervenues fin février dans les confins de l'Irak septentrional, faisant 130 tués selon les Kurdes, 240 selon les Turcs, les uns et les autres faussant la vérité à leur convenance.

Ces incursions de l'armée turque au Kurdistan irakien n'ont été possibles qu'avec l'accord tacite et l'appui des services de renseignements de Washington. Inversement, la composante chiite du pouvoir bagdadi n'a pas hésité à dérouler le tapis rouge, les 1^{er} et 2 mars, pour accueillir, en grande pompe, l'ennemi n° 1 de Washington dans la région, le président iranien (et chiite) Ahmadinejad, venu à la rencontre du premier ministre chiite irakien, Nouri al-Maliki. Nous sommes, comme on le voit, en plein brouillamini, ou si l'on préfère, micmac et méli-mélo.

Mais revenons quelques instants à la Turquie : le fait de combattre le terrorisme kurde ne saurait justifier celui d'interdire le seul parti kurde légal, comme on l'envisage à Ankara à propos du « Parti pour une société démocratique », dont une vingtaine de candidats ont été normalement élus le 22 juin dernier, à l'issue des élections législatives. On ne peut pas, en effet, chercher à frapper en même temps la représentation légale d'une minorité dès lors qu'elle respecte la loi, et une fraction insurrectionnelle de cette même minorité linguistique dont le moyen favori d'expression reste la bombe.

Par ailleurs, l'islamisation rampante gagne encore du terrain en Turquie, grâce à l'alliance du parti de M. Erdogan, premier ministre, avec l'extrême droite (MHP). Les progouvernementaux qui mènent la danse à Ankara ont décidé, grâce à cette entente, de légaliser le port du voile à l'université, malgré les manifestations populaires de l'opposition kémaliste.

Reste la question chypriote : la partie grecque vient d'élire un nouveau président, M. Christofias, qui se propose de négocier avec la partie chypriote turque de la « réunification » de l'île dans une optique « confédérale » (sic). M. Christofias est le seul premier ministre communiste d'un gouvernement d'un État membre de l'Union européenne.

- Au *Liban*, l'impasse politique consécutive à la guerre entre le Hezbollah (parti chiite des « fous de dieu ») et Israël, entre le 12 juillet et le 14 août 2006, ne s'est pas atténuée. Loin de là ! Les ministres chiites

ont démissionné du gouvernement de Beyrouth ; les assassinats de personnalités se sont multipliés (la plus connue d'entre elles, dans la période récente, étant Pierre Gemayel, ministre de l'industrie et l'un des leaders des phalanges anti syriennes) ; le processus de désignation du président de la République sortant, Émile Lahoud, qui disposait de la confiance de Damas, est bloqué depuis le 24 novembre 2007, aucune médiation ne s'étant montrée capable de « dénouer les fils » de la crise politique à la date où nous écrivons.

Dans Beyrouth quadrillée par l'armée, les députés de la « majorité » – collectivement logés à l'hôtel Phoenicia – se rendent au parlement en voitures blindées. Le chef de l'armée libanaise, le général Sleimane, serait jugé « acceptable » par Damas pour succéder à Émile Lahoud, mais l'assassinat de son adjoint en charge des opérations militaires, le général François Hajj, le 12 décembre dernier, a encore tout remis en cause.

Le « pays du Cèdre » est politiquement en miettes, comme en témoignent les manifestations croisées du 14 février dernier lors des funérailles d'Imad Moughniyeh, chef des opérations militaires du Hezbollah, tué dans un attentat à la voiture piégée survenu à Damas la veille de la commémoration du troisième anniversaire de l'assassinat du leader chrétien Rafic Hariri, à Beyrouth. Dans les deux cas, devant des foules considérables.

Pour la Syrie, le Liban reste un protectorat. Celui qui gouverne à Beyrouth doit avoir la confiance de Damas et emboîter le pas à la politique syrienne pro-iranienne. Si on veut tenter, en outre, de comprendre en Europe ce qui se passe politiquement à Beyrouth, il faut garder présent à l'esprit que le Liban se définit par des structures religieuses, avec ses 17 communautés, dont 11 chrétiennes, et parmi elles, non seulement celles qui sont rattachées à Rome, mais également les autres (par exemple l'Église évangélique presbytérienne ou les nestoriens). Enfin, dernier élément de la complexité locale, la présence militaire maintenue au Sud Liban du Hezbollah chiite face à Israël, malgré la présence de la Finul (Force internationale des Nations unies pour le Liban). L'organisation militaire du Hezbollah, responsable d'un sanglant attentat à l'ambassade des États-Unis en 1983 et de la « guerre des trente-trois jours » qui l'a opposée à l'armée israélienne en 2006, est soutenue par l'Iran chiite, avec la complicité des Syriens qui favorisent les transits d'armements, en servant de base arrière aux « fous de dieu ». Nul ne peut dire comment et quand on mettra fin à ces enchaînements de violence.

• Vient ensuite le cas du couple infernal du Proche-Orient – Israël et Palestine – pour, d'abord, rappeler quelques prolégomènes historiques :

- le 29 novembre 1947, l'ONU a annoncé le partage de la Palestine jusqu'alors sous mandat britannique, le pays devant être attribué à deux États indépendants ;
- en mai 1948, le conseil national juif a proclamé l'indépendance. Les États-Unis et L'URSS – les deux grandes puissances dont les oppositions dominaient la planète de l'époque – confirmaient leur accord. Par contre, les armées des États arabes (égyptienne, syrienne, libanaise, transjordanienne) déclenchaient des opérations militaires contre Israël, qui se retournèrent une quinzaine de mois plus tard, contre elles. Résultat : des centaines de milliers d'Arabes furent expulsés des territoires occupés par les Israéliens, tandis que l'OLP (Organisation de libération de la Palestine) était créée avec l'appui des Arabes et sous l'impulsion de l'Égyptien Gamal Abdel Nasser, dont la stature marqua l'histoire de la région après la deuxième guerre mondiale. Yasser Arafat fut chargé de la direction de l'OLP après la désastreuse guerre des Six Jours menée par le nouvel État hébreu dont les forces occupèrent, en juin 1967, la Cisjordanie, Jérusalem-Est, la bande de Gaza, le plateau du Golan en territoire syrien, puis favorisèrent l'expansion des colonies juives de peuplement.
- En octobre 1973, la tentative égyptienne et syrienne de guerre du Kippour devait échouer à son tour. Le président américain, Jimmy Carter, obtint en 1978 la signature d'accords de paix entre Israël et l'Égypte, mais la partie de ces accords prévoyant une « large autonomie palestinienne » débouchera sur un nouvel échec.
- En décembre 1957, ce fut le commencement de la « guerre des pierres » (« Intifada » en arabe), qui va finir par ébranler les territoires occupés par Israël et se poursuivra jusqu'au moment où l'État hébreu et l'OLP se mettront enfin d'accord pour signer une déclaration sur l'autonomie de principe des territoires occupés et, par voie de conséquence, sur la création d'une Autorité palestinienne.

Mais surtout, un réel espoir de paix gagna la communauté internationale quand on a appris – après six mois de négociations qui se tinrent sous l'égide des Norvégiens à Oslo, en 1993 – qu'Israël et l'OLP venaient de signer un accord de reconnaissance mutuelle. Symboles de cette entente, Arafat et Rabin se serrant la main à Washington, tandis que Bill Clinton donnait l'accolade.

- Arafat fut élu président de l'Autorité palestinienne le 20 janvier 1996. Il se heurtera à la contestation grandissante du Hamas isla-

miste. Quant à Rabin, l'un des symboles des accords d'Oslo, il avait été assassiné l'année précédente.

Puis éclatera la deuxième « Intifada » qui développera toute son ampleur après la fameuse visite d'Ariel Sharon, le 28 septembre 2000, à l'esplanade des mosquées de Jérusalem. Il fallut attendre le sommet d'Akaba, sur la mer Rouge, le 4 juin 2003, entre l'ONU, la Russie, l'Union européenne, pour tenter d'imposer aux parties une « feuille de route » qui avait valeur, en réalité, d'un plan de paix destiné à aboutir à la création d'un État palestinien en 2005.

Près de trois années se sont écoulées et aucun accord de paix n'est encore en vue, malgré de récentes simagrées. Je pense, disant cela, à la rencontre d'Annapolis (Maryland), organisée et présentée par George Bush comme une « conférence de paix », à laquelle ont effectivement participé une cinquantaine d'États, dont tous ceux du Proche et Moyen-Orient, à l'exception de l'Iran. Israéliens et Palestiniens se sont engagés du bout des lèvres à « lancer immédiatement des négociations bilatérales dans la perspective de la création d'un État palestinien avant la fin 2008 ». En visite à Jérusalem le 9 janvier, le président américain a invité ses interlocuteurs aux concessions, qu'il s'agisse du partage de Jérusalem, des frontières, de la sécurité, du droit de retour des réfugiés, mais sans se hasarder à réclamer le gel de la colonisation qui se poursuit au grand dam des hypocrites du monde occidental.

- En réalité, depuis le décès de Yasser Arafat le 11 novembre 2004, Mahmoud Abbas, son successeur à la tête de l'OLP et de l'Autorité palestinienne s'est trouvé dans l'incapacité d'empêcher une nouvelle détérioration de la situation.
- L'évacuation de la bande de Gaza par Israël à l'instigation d'Ariel Sharon a abouti, en fait, au transfert de l'autorité dans cette même bande de Gaza entre les mains du Hamas, le 29 mars 2007, avec pour première conséquence de créer deux Palestine : l'une, la Cisjordanie, sous l'autorité du Fatah d'Arafat, puis d'Abbas ; l'autre, à Gaza, sous la férule du Hamas, contribuant un peu plus à l'isolement de ce territoire exigu, surpeuplé et maudit, mettant fin par la même occasion à la tentative de gouvernement palestinien d'union que l'Arabie saoudite voulait « fraternellement » imposer lors d'un accord Fatah-Hamas conclu à La Mecque en février 2003, à l'instigation du roi Abdallah qui entretient de bonnes relations avec

Washington. Pétrole oblige !

Résultat de cette évolution régressive, la bande de Gaza et, partiellement, la Cisjordanie, ne peuvent plus espérer survivre qu'avec le concours de la communauté internationale et, en particulier, de l'Union européenne. Le peuple palestinien, considéré comme l'un de peuples les plus avancés du monde arabe, se voit réduit à une société d'assistés. Le Hamas et le Fatah vivent une phase de violences rémanentes, notamment dans la bande de Gaza transformée en « bantoustan » et dont la population, pour déjouer le blocus dont elle fait l'objet, a même pu, momentanément, faire tomber partiellement le mur sécuritaire qui l'isole de l'Égypte voisine, grâce à des brèches ouvertes le 23 janvier à l'explosif... Le temps d'approvisionner les marchés vides de la ville – refuge famélique du Hamas qui n'en continue pas moins à titiller Israël épisodiquement à l'aide de roquettes artisanales faisant, ici et là, des victimes, provoquant la réaction des Hébreux dont la puissance de feu cause, à son tour, des cascades de décès palestiniens.

Quant au grignotage de la Cisjordanie, une précision suffit à l'apprécier : au moment où ont été signés les accords d'Oslo, on comptait 110 000 colons dans les colonies israéliennes. Depuis la « feuille de route » décidée à Akaba en 2003, les colonies israéliennes, qui comptaient à l'époque 200 000 colons, ont vu leur chiffre passer à 276 000 aujourd'hui. Comme le dit avec une pointe d'humour noir Yariv Oppenheimer, secrétaire général de l'association *La paix maintenant* : « Si cela continue, il n'y aura bientôt plus d'État palestinien, mais un État colon. »

De plus, l'existence du mur qui sépare les territoires palestiniens d'Israël fragmente la vie économique. Ainsi, et par voie de conséquence, le niveau de vie palestinien qui atteignait, en moyenne, 1 600 dollars par habitant en 1999, n'était plus que de 1 130 en 2006. À Gaza, où la densité de la population culmine avec 4 095 habitants au km², le produit brut serait (très approximativement) de l'ordre de 600 dollars par tête et le chiffre des chômeurs dépasserait largement 50 % de la population active.

Bref, le peuple palestinien ne parvient à survivre que grâce à l'aide internationale et les transferts de la diaspora. Ainsi, en décembre 2007, lors d'une conférence tenue à Paris, plus de 7 milliards 400 millions de dollars de promesses ont été enregistrées de la part des donateurs internationaux.

Ajoutez, pour mémoire, à ce tableau, l'édification progressive du mur destiné à isoler l'État hébreu de son environnement hostile, même quadrillé par l'armée israélienne, et vous aurez une vue d'ensemble de la détérioration continue des réalités israélo-palestiniennes, même si les pertes

de vies humaines consécutives à des faits de guerre ont diminué en Israël comme en Palestine au cours de l'année 2007, à l'exclusion cependant des victimes des empoignades qui ont opposé le Fatah et le Hamas.

Un mot sur l'Union européenne à ce propos, pour stigmatiser l'absence de volonté et d'efficacité politiques qui la caractérise, même si elle figure parmi les meilleurs donateurs internationaux (650 millions de dollars, en tant que telle, plus les apports nationaux lors de la conférence de Paris en décembre dernier, 490 millions par la Grande-Bretagne, 360 par l'Espagne, 300 de la part de la France, autant de l'Allemagne et de la Suède, etc.). Autrement dit, au-delà des gestes charitables, l'Union européenne maintiendra-t-elle au moins une apparence de cohésion pour contribuer au dénouement de l'un des plus complexes sacs de nœuds de l'histoire contemporaine ?

Au-delà du bla-bla et des nobles intentions proclamées, nous sommes devant des problèmes qui requièrent des réponses précises, telles qu'un tracé acceptable des frontières par les parties, un statut final de Jérusalem, une répartition équitable de l'eau (car l'eau joue un rôle stratégique majeur dans cette région du monde), des compromis mutuellement acceptables sur la question des réfugiés palestiniens et celle des colonies de peuplement. Nous n'avons pas cessé de souligner, dans cette chronique, la priorité politique et historique représentée par le règlement du conflit israélo-palestinien, pour une raison évidente : plus il perdure, plus il se décomposera dans l'ensemble du monde oriental. C'est pain béni pour tous ceux qui rêvent – à la manière des partisans d'Al-Qaida – de nous conduire à un suicide global qu'ils confondent, dans leur délire kamikaze, avec le salut éternel.

• *Quid*, maintenant, de l'Irak ? Commencerait-il à émerger de l'abîme dans lequel l'intervention de George Bush, associé à Tony Blair, l'a plongé le 20 mars 2003 et depuis lors ? C'est une question qu'on peut se poser aujourd'hui, pour la première fois depuis cinq ans. Malgré, en effet, l'adoption le 30 janvier 2005 d'une constitution irakienne favorable aux Kurdes (qui ont obtenu une large autonomie) et aux chiites (qui détiennent la majeure partie du pouvoir) ; l'investiture, le 20 mai 2006, d'un gouvernement dont le premier ministre – Nouri al-Maliki – symbolise la prééminence chiite (donc du même islamisme que celui pratiqué dans l'Iran) ; la pendaison de Saddam Hussein, le 30 décembre suivant ; la situation politique, militaire et sociale n'a cessé d'empirer jusqu'à l'été 2007. Raison pour laquelle George Bush a dû obtenir, non sans peine, du Congrès des États-Unis, le « feu vert » nécessaire à l'envoi sur le terrain

de 21 500 soldats supplémentaires. C'est seulement, en effet, par la suite, qu'une amélioration est devenue perceptible entre Tigre et Euphrate. Au point que le président américain n'a pas manqué d'annoncer, le 13 septembre dernier, une première réduction prochaine des effectifs en Irak. Elle concernerait 5 300 hommes. Il resterait alors environ 130 000 boys dans ce pays pétrolier hérité de Babylone, de Ninive et de Nabuchodonosor. L'armée britannique, pour sa part, s'est retirée de Bassora, la capitale, et du grand port du Sud. Le contingent de Sa Majesté, qui comprenait 18 000 hommes en 2003 serait ramené à moins de 5 000 cette année.

De fait, Al-Qaida a cessé de contrôler tel ou tel quartier de Bagdad, en partie d'ailleurs grâce à près de 77 000 miliciens sunnites, dont beaucoup servaient dans l'armée de Saddam et qui, réduits au « chômage technique », ont saisi l'aubaine d'être embauchés par les Américains pour jouer les supplétifs. Observant la menace, par deux fois dans la période récente, Oussama Ben Laden est intervenu auprès de ses « frères ». La première fois, à l'occasion d'un message audio diffusé le 22 octobre dernier. La seconde, par un autre message audio du 29 décembre suivant, appelant les sunnites à ne pas se laisser séduire et, au contraire, à se rallier à leur nouvel « émir », un certain Abou Homar. De fait, le nombre des soldats américains tués a diminué ces derniers mois, même si, à la date de janvier dernier, environ 3 900 militaires américains avaient perdu la vie depuis mars 2003, sans parler de 21 000 mutilés. Mais malgré les améliorations constatées, la bête terroriste, en Irak comme ailleurs, reste toujours prête à tuer. Ainsi, deux femmes kamikazes se sont fait exploser le 1^{er} février dernier, à Bagdad, sur des marchés, décimant 91 civils irakiens, dont de nombreux enfants, et blessant plus d'une centaine de personnes. La situation en Irak laisse donc présager une évolution favorable pour les Américains et leurs protégés, mais, au stade actuel, elle demeure toujours « fragile » selon les Américains eux-mêmes.

- À l'égard de l'*Iran*, les services secrets de la plupart des grands pays émergents, ainsi que du monde occidental et de la Russie, restent braqués sur les activités nucléaires. C'est pourquoi l'Agence internationale de l'Énergie atomique a reçu de l'ONU le mandat de les suivre avec une attention particulière, même si Téhéran prétend plus que jamais ne vouloir expérimenter le nucléaire qu'à des fins civiles et se défend de remettre en cause l'adhésion de l'Iran au traité de non-prolifération. Le débat n'est pas nouveau et les arguments employés, de part et d'autre, ont peu varié, mais l'évolution récente laisse planer tous les doutes.

Ainsi, le 3 décembre dernier – coup de théâtre ! –, seize agences améri-

caines de renseignements ont annoncé que Téhéran avait très probablement « gelé » son programme militaire nucléaire. Dans leur rapport commun, on lisait notamment : « Nous estimons avec un haut degré de certitude que l'Iran a interrompu son programme à l'automne 2003. Nous continuons à estimer avec un degré moyen à haut de certitude qu'à l'heure actuelle Téhéran ne possède pas d'arme nucléaire. » Cependant, « nous estimons avec un degré moyen de certitude que l'Iran pourrait être techniquement capable de produire de l'uranium hautement enrichi en quantité suffisante pour une arme nucléaire au cours de la période 2010-2015 ».

George Bush n'a pas cherché à remettre en cause les conclusions du rapport, tout en faisant savoir que, pour lui, l'Iran restait « un danger ». La Russie, *a contrario*, a conclu avec l'Iran, le 13 décembre 2007, un accord. Deux jours plus tard, l'Agence internationale de l'énergie atomique, dont le directeur égyptien, Mohamed el Baradei, est considéré à Washington et à Paris comme « trop conciliant », a fait savoir à son tour qu'elle jugeait désormais crédible « la possible dimension militaire » des travaux nucléaires iraniens, en fournissant des éléments d'appréciation technique à l'appui de ses prudentes investigations. Enfin, cette même Agence internationale de l'énergie confirmait, le 25 février à Vienne, qu'elle détenait des « preuves » que l'Iran avait bel et bien mené un programme nucléaire militaire après 2003...

Le sentiment qui se dégage donc en ce début mars, à propos du nucléaire iranien, est celui d'un réel désarroi... La Maison blanche, en particulier, sait-elle ce qu'elle veut ? Pourquoi a-t-elle décidé de publier le rapport des services américains, alors qu'elle aurait pu le classer ? Et ceci d'autant plus qu'un rapport similaire daté de 2005 avait abouti à des conclusions inverses, puisqu'il avait conclu à la « poursuite » d'un programme iranien nucléaire à finalité militaire ? L'éventuelle option militaire contre l'Iran serait-elle estimée indésirable l'année des élections présidentielles ?

Engager un nouveau programme de sanctions contre le pays des ayatollahs est pour le moins malaisé, si on ne veut pas qu'il soit assimilé à un nouveau coup d'épée dans l'eau. Cependant, dès le 22 janvier, les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, rejoints par l'Allemagne, se sont mis d'accord à Berlin sur le contenu d'un nouveau projet de résolution concernant le programme nucléaire iranien. Il s'agit d'un troisième texte de mise en garde, avançant des sanctions « limitées ». Le parlement européen a appuyé le projet, en insistant sur le fait que Téhéran devait « dès maintenant » suspendre ses activités d'enrichissement d'uranium.

On en est là, tandis que de l'autre côté du golfe Persique, l'Arabie opu-

lente du royaume saoudien et de ses alentours est l'objet de toutes les attentions des Occidentaux, face aux inquiétudes que suscitent les pouvoirs en place à Téhéran. Dans cette zone se trouve, en effet, concentré l'essentiel des réserves mondiales d'or noir. C'est pourquoi la flotte américaine la plus sophistiquée patrouille en permanence en mer d'Oman et dans le golfe Persique, où les États-Unis disposent de cinq grandes bases stratégiques d'appui.

C'est pourquoi aussi, lors de son dernier voyage éclair en Orient, George Bush n'a pas manqué d'affirmer la présence et la fermeté américaine lors de sa brève escale à Abou Dhabi.

- Enfin, les deux derniers sites de la poudrière orientale sont ceux de l'*Afghanistan* et du *Pakistan*, terres d'islams différents, mais vivant en symbiose, au sud du Turkme-Ouzbé-Tadji-kistan et de la Chine.

Depuis l'automne 2007, le rythme des attentats-suicides imputés à des islamistes proches d'Al-Qaida ou des talibans, n'a pas cessé d'augmenter. En Afghanistan, où l'OTAN a déployé plus de 43 000 hommes, un attentat-suicide a encore tué près de 80 personnes le 17 février, à Kandahar. Et il ne s'agit pas d'un exemple isolé.

Au Pakistan, les attentats kamikazes se sont succédé, depuis novembre 2007, à un rythme jamais vu. Benazir Bhutto, de retour de huit années d'exil et rentrant dans son pays le 18 octobre, a failli être tuée le jour même, lors d'une attaque de son convoi de voitures blindées, à Karachi. Par miracle, elle en a réchappé, mais la bombe qui lui était destinée a fait 124 morts et 320 blessés. Ce n'était d'ailleurs qu'un bref répit puisque, entreprenant courageusement sa campagne électorale, elle a rencontré la mort dès son premier meeting, l'éclat de la bombe tuant par la même occasion une vingtaine de personnes et en blessant une cinquantaine d'autres. Même si, comme on a pu l'écrire, il s'agissait de l'« égérie ambiguë d'un camp démocratique divisé », elle n'en a pas moins été, après de brillantes études à Harvard et Oxford, la première femme élue à la tête d'une grande république islamique, le 1^{er} décembre 1988. Et ce, jusqu'au 6 août 1990. Par testament, elle a appelé son fils Bilawal, âgé de 19 ans, à lui succéder et c'est donc son mari qui a été amené provisoirement à prendre les rênes du Parti populaire pakistanais qu'elle dirigeait.

Les élections législatives, une fois reportées, ont bien eu lieu, finalement, le 18 février dernier. Les acteurs sont en place : quels sont-ils ?

D'abord, bien sûr, le « clan Bhutto », à la tête duquel on retrouve Asif Zardari, l'époux de feu Benazir, qui incarne le libéralisme des classes

aisées. Ensuite, Nawar Sharif, leader de la Ligue musulmane qui a mené le Pakistan à l'indépendance en 1947. C'est un adversaire mortel, Musharraf, le général-président pakistanais, qui avait, préalablement à la sanction des électeurs, assuré son avenir présidentiel dès le 6 novembre 2007, en suspendant arbitrairement la Cour suprême et désignant lui-même son successeur à la tête de l'armée, avec l'appui de Washington ainsi que des services secrets pakistanais (l'ISI).

Pour le moment, mieux vaut rester sur ses gardes : les attentats kamikazes continuent à prospérer, faisant plus de 200 morts les deux premiers mois de l'année. De plus, la « talibanisation » des zones tribales proches de l'Afghanistan, jointe à l'instabilité politique rémanente du pays, font que, très naturellement, Washington manifeste une légitime inquiétude à propos de l'arsenal nucléaire pakistanais censé se trouver sous « haute protection ». Mais que peut-on entendre par là ?

Affaires à suivre donc... Certains diront qu'on ne voit pas très bien ce que viendrait faire l'Europe dans ce cirque dangereux ! Réponse : pas grand-chose, puisque « l'Europe politique » de carton-pâte dont M. Solana est le symbole n'existe encore, pour l'essentiel, que sur le papier. Mais ce qui se passe dans le monde quand une puissance nucléaire militaire telle que le Pakistan, avec ses 169 millions et demi d'habitants et ses près de 45 % d'analphabètes, donne des signes de déstabilisation politique, malgré une croissance enviable (7 % en 2007), doit nécessairement nous alerter. Le Royaume-Uni, lui, au moins, a fait un geste lorsqu'il a suspendu, le 22 novembre dernier, le Pakistan du Commonwealth, en attendant de constater « la restauration de la démocratie et de l'État de droit ».

Pastis africain

Le continent africain est lui-même – bien que plus sporadiquement – impliqué dans la vague de troubles qui balaye l'Orient, même si leurs causes diffèrent parfois. Alors que le Maroc et la Tunisie demeurent calmes, de même que la Libye du « guide de la révolution apprivoisée » (Kadhafi), l'Algérie est secouée par des attentats que provoquent les « Salafistes pour la prédication et le combat », aujourd'hui constitutifs de la branche maghrébine d'Al-Qaida. Une dizaine d'attentats ont ainsi marqué l'année 2007 dans l'Algérois et près de Batna, surtout, en Kabylie.

- Au *Darfour*, vaste territoire soudanais, grand comme cinq fois la France, les guerres locales se poursuivent, affectant gravement la sécurité des habitants de cet ancien sultanat qui compte environ 6 millions d'habitants.

Une petite force de composition africaine a été dépêchée l'an passé dans un pays quasi désertique livré aux attaques rémanentes, depuis 2003, soit de l'armée soudanaise, soit des Janjawids arabes et miliciens liés au gouvernement islamique de Khartoum, faisant 200 000 morts en quatre ans et provoquant l'exode massif des populations noires. Pour tenter de mettre fin à ce désastre humanitaire, une force de casques bleus, avec un fort contingent européen, a été prévue par les Nations unies et par le Conseil des ministres des affaires étrangères de l'Union européenne, impliquant, d'une façon ou d'une autre, plusieurs milliers de militaires européens (3 700 hommes, dont 2 100 Français). L'opération Eufor devant être basée au Tchad et en République centrafricaine, aux frontières de ces pays et du Soudan, avec la bénédiction de l'ONU. Il n'en a rien été jusqu'au début de mars : le Soudan a esquivé une rébellion tchadienne hostile au régime en place à N'Djamena, qui est parvenue en quelques jours au cœur de la capitale du Tchad, pourtant située à des centaines de kilomètres des frontières soudanaises. Directement concerné, l'ancien chef de guerre Idris Deby, avec l'aide logistique des troupes françaises, a réussi à repousser l'assaut. Des militaires rebelles ont cependant pu se replier sur leurs bases arrière, dans le Darfour soudanais.

D'où le Soudan islamiste a-t-il pu tirer les moyens nécessaires à cette tentative de déstabilisation ? Sommairement, nous répondrons : des Chinois, qui exploitent son pétrole et investissent dans le pays en conséquence... Ce qui explique le « boum » de la croissance locale (32,8 % au cours de ces trois dernières années). Une des plus fortes d'Afrique, loin cependant derrière l'Angola, nouvellement pétrolière et diamantifère, même si elle est partiellement rongée par l'inflation (10 % en 2007)

- Les accès de fièvre africains ne se limitent pas, hélas, au Darfour et au Tchad. Ils sont également décelables au Niger (rébellion des Touaregs au Nord), au Cameroun, dans les zones d'exploitation pétrolière du Nigeria, au Congo Kinshasa (dans l'extrême est du pays). Ils ont conduit, en Mauritanie, à l'annulation en décembre dernier du rallye Paris-Dakar (affrontements islamistes) et, au Kenya, à une explosion intra-ethnique d'une violence inhabituelle dans ce grand pays touristique (un millier de morts après un scrutin législatif contesté le 30 décembre, et 300 000 personnes déplacées).

- Dans la « corne de l'Afrique », que personne ne contrôle vraiment, même instabilité redoutable, malgré l'installation d'une base militaire américaine à Djibouti, là où les Français en possèdent déjà une depuis toujours. Un gouvernement somalien dit « fédéral de transition » réside encore, par

exemple, dans les ruines de la grande ville et capitale du pays, Mogadiscio, grâce à l'intervention des forces éthiopiennes contre les « tribunaux islamiques » qui entretiennent une guérilla active. Mais en Éthiopie même, dans la vaste région de l'Ogaden où les Chinois, ici encore, « pompent » le pétrole, il existerait, là encore, une rébellion sécessionniste. Pour couronner le tout, enfin, les navires de guerre américain, français, allemand, espagnol, qui composent la « Task Force 150 », patrouillent en permanence à l'entrée de la mer Rouge, de même que dans l'océan Indien, au large des côtes somaliennes et kenyanes par lesquelles s'infiltrèrent les « combattants » du djihad, des trafics d'armes, dont le rapport qualité-prix est excellent dans cette partie du monde.

Ainsi va l'Afrique, continent de tous les contrastes, avec une croissance moyenne apparemment enviable, en 2007, de 5,7 %, mais des disparités de revenus impressionnantes, une pauvreté et une mortalité infantile excessives. Malgré tout, le continent noir attire de plus en plus les capitaux chinois et ceux des pays du Golfe, alors que l'Europe donne le sentiment de se désengager insensiblement.

D'une manière générale, les relations entre l'Union européenne et l'Afrique sont globalement aujourd'hui loin d'être satisfaisantes, notamment à propos des nouveaux accords de partenariats qui doivent être négociés avec les pays ACP du continent noir. La vision qui prévaut à Bruxelles, dans l'équipe de négociation du commissaire britannique Peter Mandelson, pour complaire aux orientations de l'Organisation mondiale du commerce, risque de compromettre durablement l'avenir d'une coopération qui fut pourtant satisfaisante au temps des conventions de Yaoundé et de Lomé, jusqu'à la signature des accords de Cotonou en juin 2005.

Mondialisation à tous crins

Le deuxième grand dossier qu'il me paraît nécessaire d'évoquer en ce début de printemps 2008, c'est évidemment celui de la mondialisation. Certes, la mondialisation n'est pas une novation... Engendrée par la révolution technicienne des années 60-70, elle s'est accélérée avec la généralisation de l'informatique.

L'ère de l'ordinateur est celle du téléphone portable qui permet – quand on le veut – de s'informer, de communiquer instantanément dans le monde entier grâce à la bienveillance foisonnante des satellites. Chaque année qui passe, la mondialisation revêt des formes nouvelles, permet d'innover, attend des bénéficiaires potentiels qu'ils s'adaptent en permanence s'ils ne

veulent pas éprouver un sentiment de frustration en vivant hors de leur temps. Nous sommes donc sans cesse bousculés par la cadence des événements. Nous appartenons à un univers de plus en plus schizophrène.

« Nous vivons la mondialisation d'un monde constitué d'États-nations, sans aucun interstice entre eux, selon Jean-Claude Fitoussi¹, dans lequel viendrait se loger le marché global. Et personne n'envisage aujourd'hui, sauf dans les utopies les plus généreuses ou les plus dangereuses ou les ouvrages de science-fiction, la disparition des États-nations au profit d'un gouvernement global. » Cependant, nous avons commencé à percevoir, comme nous l'a dit l'ancien ministre Hubert Védrine, que « nous vivons la fin du monopole des Occidentaux sur l'histoire ».

Ces sentiments sont, sans doute, partagés largement par les Européens. Mais, aux États-Unis, qui pèsent toujours 27 % du produit brut mondial avec, en prime, la plus performante force militaire de la planète, j'en suis moins convaincu. Il est vrai, certes, que l'Asie est devenue un « centre », sinon « le » centre de gravité d'une nouvelle économie mondiale en gestation, mais cette Asie est elle-même fragmentée dans des univers aussi différents que le Japon, la Chine, l'Inde ou l'Indonésie.

Par ailleurs, dans le monde politiquement cloisonné qui est le nôtre, « la destruction systématique des ressources naturelles atteint un point où la viabilité des économies est en danger et où la facture que nous laisserons à nos enfants paraît impossible à régler ». Cette vérité qui crève les yeux nous est précisément servie par le directeur des programmes des Nations unies pour l'environnement, Achim Steiner, qui a présenté le 25 octobre dernier à New York un rapport sur « L'avenir de l'environnement mondial », mettant en contraste les choix économiques qui ont aujourd'hui prévalu pour son développement et faire face en même temps à une crise écologique réelle. On peut également citer, dans le même esprit, le rapport alarmant publié par l'OCDE sous le titre « Perspectives de l'environnement à l'horizon 2030 ».

Lors de la conférence qui a réuni à Bali, du 3 au 14 décembre dernier, les délégués gouvernementaux de 187 pays, en vue de définir les modalités d'un accord susceptible de prendre le relais du protocole de Kyoto sur l'environnement fin 2012 – puisque ledit protocole n'est entré en vigueur qu'en 2005 et n'a rien prévu au-delà de 2012 –, une « feuille de route » a fini par être établie. À défaut d'objectifs chiffrés (auxquels les États-Unis de George Bush se sont toujours formellement opposés), on s'est mis d'accord

1. Le Monde, 6 mars 2007

sur un calendrier destiné à permettre le lancement de négociations qui devraient se conclure, avec un peu de chance, en 2009. Le processus formel du démarrage des travaux serait lancé « dès que possible à Copenhague et pas plus tard qu'avril 2008 », pour s'achever en 2009. Ledit traité devrait être ensuite, comme il se doit, signé puis ratifié avant la fin de 2012.

L'Union européenne, qui a joué un rôle très positif dans cette vaste rencontre, cite comme premiers motifs de satisfaction, la date-butoir de fin 2009, la lutte contre la déforestation, responsable de 20 % des émissions de gaz à effet de serre, la mise au point des modalités de fonctionnement du fond d'adaptation prévu dans le but d'aider les pays en voie de développement à faire face aux impacts du changement climatique.

Il est désormais avéré, depuis la publication du rapport du « groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat » (GIEC) le 17 novembre dernier à Valence (Espagne), que tout ce qui a été dit et écrit ces dernières années à propos des effets nocifs des gaz à effet de serre sur la biodiversité menacée, l'accélération des phénomènes climatiques, notamment de la fonte trois fois plus vite que prévu de la banquise, des cataclysmes hydrométriques, l'élévation du niveau des océans et ses conséquences potentiellement désastreuses au-delà d'un certain seuil, est scientifiquement démontré. Il est donc grand temps d'agir en conséquence.

Une mission pour l'Europe

Voici une mission toute trouvée pour l'Union européenne : elle a très largement l'appui de ses citoyens, elle donne un sens à un effort collectif de la communauté humaine à une époque où, malheureusement, il n'y en a pas beaucoup d'autres. Et puis, pourquoi l'Union européenne ne tenterait-elle pas de négocier avec les autres grandes parties prenantes de notre planète la création d'une haute autorité mondiale pour l'environnement, qui aurait précisément en charge le dossier Kyoto II, un peu comme le fit Jean Monnet en 1950, lançant l'idée d'une haute autorité du charbon et de l'acier (CECA) pour sceller économiquement des intérêts majeurs franco-allemands, et permettre ainsi la réconciliation et la paix, à une époque où ces produits de base de l'industrie lourde, jouaient un rôle déterminant ?

- La question des gaz à effet de serre, et notamment du CO₂, ne peut cependant se traiter isolément. Il nous faudra procéder graduellement, et sans doute dans le délai d'une vingtaine d'années, à une véritable révolution énergétique. Tout nous démontre que nous devons nous préparer à sortir de l'ère pétrolière et faire face, en 2030, aux besoins de 8,2 milliards

de personnes contre 6,5 actuellement.

L'ère du « brut » sans limites et à bon marché se termine. Celle des hydrocarbures suivra la même voie. Il faudra remettre en cause progressivement tout ce qui, pour nous chauffer ou nous véhiculer, nous rend dépendants aujourd'hui de l'industrie du pétrole. Pas seulement parce que les cours nous ont fait un premier pied de nez, en allant jusqu'à dépasser de 50 cent les 100 dollars le baril à New York dès de 2 janvier 2008, pour atteindre d'autres records au moment où nous rédigeons cette chronique, mais aussi parce que nous n'échapperons pas aux exigences d'un marché mondial où la part des nouveaux pays-continentaux en matière de consommation énergétique ira croissant.

La Commission européenne a adopté le 22 novembre dernier, à cet égard, ce qu'elle appelle un « plan stratégique » (tout est, il est vrai, désormais appelé « stratégique » à Bruxelles) qui a, en tout cas, été soumis à l'examen méditatif du Conseil, c'est-à-dire des gouvernements. C'est un travail appréciable, une bonne base de départ ; pour un débat de fond. L'objectif est de développer une nouvelle génération de technologies à faible teneur de carbone dans une vision à relativement bref terme.

D'ici à 2020 d'abord : parcs éoliens maritimes et biocarburants de la deuxième génération. Puis, d'ici à 2030 : centrales électriques à combustibles fossiles, faiblement émettrices de CO₂ grâce à de nouvelles technologies de stockage, les transports devant s'adapter progressivement à l'utilisation de biocarburants de la deuxième génération et de piles à faible intensité carbonique combustibles à l'hydrogène.

Pour 2050, enfin, la reconversion du système énergétique européen devra être achevée au profit d'un nouvel ensemble de technologies d'utilisation de charbon, de gaz, d'hydrogène et, pour les États membres qui le souhaitent, de nucléaire faisant appel à la fission de la quatrième génération.

Où le bât blesse-t-il ?

D'une part, les Européens restent profondément divisés sur le nucléaire ; d'autre part, un bond en avant des budgets publics alloués à la recherche et au développement de l'énergie est indispensable, en commençant, pour des raisons de rationalité technique, administrative et financière, au niveau européen.

- Autre grande problématique de la mondialisation, celle du développement ordonné et équilibré du marché mondial.

Si chaque État se veut souverain en attendant une inévitable mutation politique (qui s'est d'ailleurs sérieusement amorcée dans l'Union européenne), le marché est, quant à lui, d'ores et déjà mondialisé. Il faut en avoir conscience.

Les grands groupes français cotés en bourse sont tous mondialisés et implantés là où il le faut, c'est-à-dire dans des zones *a priori* de forte croissance. Ces grands groupes ne réalisent en moyenne que 35 % de leur chiffre d'affaires en France. Et certains, sensiblement moins.

Si l'on prend le cas de notre grande voisine allemande, que constatons-nous ? Que les « étrangers » contrôlent plus de 50 % des groupes. C'est le cas de l'équipementier sportif Adidas (à 79 %), de Bayer (78 %), de la Commerzbank (72,5 %), de Continental (72 %). En fait, selon le quotidien économique *Handelsblatt*, ce sont les fonds de pension anglo-saxons et d'investissement majoritairement arabo-asiatiques qui, d'une manière générale, détiennent plus de la moitié du capital de ces fleurons de l'économie allemande, membres de l'indice Dax à Francfort.

Nous sommes loin de l'époque du capitalisme rhénan des années 1960.

Les cas français et allemand ne sont évidemment pas isolés. On a appris, par exemple, en décembre dernier, que Renault va devenir le partenaire exclusif du premier constructeur russe Autogaz, avec une participation de 25 % à son capital. Fabricant de la Lada, Autogaz est basé au cœur de la Russie, dans la ville de Togliatti, qui porte le nom de l'ancien leader communiste italien de l'après deuxième guerre mondiale. Eltsine, puis Poutine, n'ont pas changé l'appellation de la ville. Togliatti, il est vrai, fut un « déstalinisateur », contrairement à Joseph Dougachvili, dit Staline, qui, grand maître du Kremlin, transforma Tsaritsyne en Stalingrad, avant qu'elle ne devienne, une trentaine d'années plus tard, Volgograd.

Dans le même registre, on apprend que Toyota vient de détrôner General Motors en devenant le premier producteur mondial de voitures. On prête par ailleurs l'intention au groupe indien Tata (98 sociétés, 290 000 salariés, 28,8 milliards de chiffre d'affaires), spécialiste des petites voitures citadines bon marché (2 500 dollars et même moins), de racheter les marques emblématiques Jaguar et Land Rover. Un véritable symbole, quand on sait, par exemple, qu'une Jaguar XKR se paye 100 000 euros. D'ailleurs, l'Inde paraît promise à un destin prometteur, quand on sait que sur les huit plus grandes fortunes mondiales, quatre sont indiennes. Inversement, il n'y a plus que quatre Américains parmi les vingt premiers milliardaires au

monde, contre dix il y a dix ans. La poussée des émergents est, là encore, un signe des temps !

Ralentissement économique et poussée inflationniste

Le pétrole n'est pas le seul à flamber. C'est aussi le cas des prix agricoles et des métaux : 200 % de hausse du cuivre sur une année, du nickel, du zinc, du plomb, de l'aluminium. Pour 2008 d'autre part, on prévoit 40 % de hausse sur notre bon vieux charbon et 30 % sur le minerai de fer.

Même poussée de la vague inflationniste dans l'alimentation. L'envolée des cours affecte le blé, le lait, le sucre, le soja, sans parler des fruits et des légumes en Europe. Cette boulimie des prix aurait pour origine les appétits croissants de l'empire du Milieu et de l'Inde, mais aussi, d'une manière plus générale, la poussée démographique mondiale qui s'accompagne d'un renforcement de la demande alimentaire.

La hausse des produits agricoles et de l'énergie, notamment, fait d'ailleurs que les pays émergents, ou en voie de s'intégrer dans le commerce mondial, sont souvent en tête de la spirale inflationniste : près de 9 % de hausse des prix en Chine sur un an, + 7,2 % en Afrique du Sud, + 9 % en Ukraine, + 11 % en Russie, etc..

L'inflation annuelle n'épargne pas l'Union européenne, notamment sa partie orientale, retardant l'entrée de plusieurs pays dans la zone euro. C'est le cas de la Hongrie, de la Roumanie, de la République tchèque, des pays Baltes, de la Bulgarie, où la hausse annuelle des prix à la consommation a oscillé entre 7,3 % et 15,6 %. Dans la zone euro, grâce largement à la politique rigoureuse de la Banque centrale européenne, qui n'a pas augmenté ses taux malgré une croissance en berne, l'inflation a été maintenue en 2007 dans la limite de 3,2 %. Pourcentage record, cependant, depuis quatorze ans. Aux États-Unis, elle a atteint, il est vrai, 4,7 % en 2007 contre 2,5 en 2006, en glissement annuel (plus haut niveau depuis 17 ans).

Inversement, les prévisions de croissance sont en baisse. Selon le fonds monétaire international, la croissance mondiale tomberait de 5,4 points en 2006 ; 4,9 points en 2007 ; à 4,1 en 2008. Dans la zone euro, elle ne serait plus que de 1,6 point, pour le FMI, ou 1,8 selon les prévisions communautaires, contre 2,6 en 2007. Dans l'Union européenne, elle pourrait être de près de 2 points, certains pays devant cependant encore bénéficier d'un PNB positif honorable (à titre d'exemples, les Pays-Bas en Europe occidentale et la Pologne en Europe orientale).

Au Royaume-Uni, la croissance ne serait que de 1,7 % en 2008 contre

2,4 en 2007.

En Allemagne, elle n'atteindrait en 2008 que 1,5 % selon le FMI (1,6 pour la Commission), contre 2,5 en 2007. Le chômage concernait 8 % de la population active en février de l'année en cours. L'Allemagne demeure cependant le premier exportateur mondial avec un excédent enviable de 215 milliards d'euros.

En France, le budget 2008 prévoit entre 2 et 2,5 points de croissance. Selon le FMI, il ne serait que de 1,5 % (Commission : 1,7). En 2007, elle n'a pas dépassé 1,9 point (2,2 en 2006).

Officiellement, Paris envisage 2,8 points d'inflation en 2008, pourcentage généralement contesté. Par contre, la France a créé l'an passé suffisamment d'emplois, selon les indications de l'INSEE, pour que le chômage puisse se contracter à 7,5 % de la population active au quatrième trimestre 2007 (7,8 avec les départements d'outre-mer). Ces pourcentages seraient les plus bas depuis 1983. À comparer, toutefois avec les taux respectifs de l'Union européenne (6,8 %) et de la zone euro (7,2 %), toujours en 2007. Aux États-Unis, le pourcentage des demandeurs d'emploi était de 5 % en décembre dernier et de 3,8 au Japon.

Oncle Sam et les subprimes

La grande interrogation concerne, en fait, les États-Unis. Le spectre d'une récession en 2008 a été à maintes reprises agité ces derniers mois, alors que le Fonds monétaire international prévoit qu'ils parviendront à limiter les dégâts causés par la crise des *subprimes* de 2007 avec, il est vrai, un maximum d'un point et demi de croissance cette année. De fait, le rythme de création d'emplois s'est affaïssé en décembre 2007 et au début de 2008 dans la construction, à la suite de la crise immobilière, mais également dans le secteur industriel. 85 000 emplois au total auraient été détruits outre-Atlantique en janvier et février. De plus, la crise immobilière et bancaire a rejilli. Elle a eu des conséquences à Wall Street, ébranlant les fonds de pension. Le fonds souverain d'Abou Dhabi (Abu Dhabi Investment Authority) et celui du Koweït, épaulés par le prince saoudien al-Walid Ben Talal, ont renfloué, dès l'automne dernier, la première banque américaine, Citigroup, en investissant à son profit plusieurs milliards de dollars ; Citigroup n'en prévoit pas moins une dépréciation d'actifs de 15 milliards de dollars. Les pertes dues aux *subprimes* ont principalement affecté Merrill Lynch, Citigroup, HSBC, UBS, Bank of America, Morgan Stanley, Washington Stanley et, curieusement, notre bon vieux Crédit Agricole.

L'exemple de Citigroup sauvé des eaux par les fonds arabes n'est pas unique, quand on sait que la grande banque d'investissements américaine, Merrill Lynch, aurait demandé aux fonds de l'État de Singapour – Temasek – une injection de 5 milliards de dollars à la fin de l'année dernière, et que la China Investment Corp a pris une participation du même montant chez Morgan Stanley.

On comprend, dans ces conditions, que la Réserve fédérale américaine ait demandé le 18 décembre dernier une réglementation digne de ce nom des prêts immobiliers. Les prêteurs auraient désormais l'obligation d'examiner la capacité de remboursement des emprunteurs et de vérifier leurs sources de revenus. On s'étonne, soit dit en passant, que ce que n'importe quelle agence bancaire exige d'un quidam emprunteur pour un appartement, par exemple, ne soit pas encore la règle pour des établissements qui spéculent sur des milliards de dollars ! On avouera que nous vivons dans un monde étrange, même si, en la circonstance, on peut penser, comme l'observait un commentateur, que « tout l'arsenal à disposition pour enrayer le ralentissement économique » sera « déployé » en conséquence.

Certes, le capitalisme débridé qui caractérise les temps présents devrait être lui-même alerté par l'ampleur de la crise des *subprimes*, mais les États-Unis, qui ont encore engrangé 2,7 % de croissance en 2007, disposent d'un atout majeur : plus de 414 milliards d'investissements « étrangers », venus s'investir sur leur sol en 2007. L'Oncle Sam, décidément, n'aura jamais fini de nous surprendre, même dans les accès de déprime.

Mais, à propos, et pour ce qui concerne l'Union européenne, que devient le projet du ministre italien Padoa-Schioppa, suggéré en novembre-décembre dernier, d'une « autorité unique de vigilance bancaire » ? Gageons que malgré le lièvre soulevé par Berlin à propos du Liechtenstein, et du fait de l'extrême réserve des Britanniques pour ce genre de novations, elle a toute chance de sommeiller longuement dans les oubliettes bruxelloises.

Union européenne : quitte ou double

L'année 2007 s'est plutôt bien terminée pour la construction européenne *stricto sensu*.

- Le 12 décembre, le Parlement européen, la Commission et le Conseil ont solennellement proclamé la Charte des droits fondamentaux à Strasbourg. Charte qui ne deviendra contraignante qu'avec la ratification définitive du traité de Lisbonne, avec une double exemption en faveur de la

Grande-Bretagne et de la Pologne. Ce document a le mérite de reprendre dans un texte unique l'ensemble des droits citoyens, politiques, économiques et sociaux. Ce fut aussi l'occasion pour les souverainistes et les communistes, fraternellement réunis, de déployer leurs banderoles pour clamer leur opposition à la ratification du traité de Lisbonne par la voie parlementaire. Fait notable, cependant, Francis Wurtz, président du groupe parlementaire de la Gauche unitaire européenne (en fait les communistes), a qualifié cette manifestation à laquelle avaient participé certains des siens, de « chauvine, anti-européenne et indigne », en la condamnant.

- Le 13, s'est déroulé dans la capitale portugaise la cérémonie de signature officielle des traités dits de « Lisbonne » (traité sur l'Union européenne et traité sur le fonctionnement de l'Union européenne), qui se substituent au défunt projet de traité constitutionnel. Nous n'en reprendrons pas ici l'analyse, puisque nous avons déjà dit, dans notre dernière chronique, les sentiments qu'ils nous inspiraient, sur la base de textes quasi définitifs.

Je me bornerai donc à présenter quelques observations :

- Le traité de Lisbonne est très explicite sur les principes de *subsidiarité* et de *proportionnalité* qui régissent l'exercice des compétences. Ainsi, en vertu du principe de subsidiarité, dans le domaine ne relevant pas de la compétence exclusive dudit traité, l'Union européenne peut intervenir « si et dans la mesure où » les objectifs de l'action envisagée ne peuvent pas être atteints de manière suffisante par les États membres, tant au niveau central qu'au niveau régional et local, mais peuvent l'être mieux en raison des dimensions ou des effets de l'action envisagée dans le cadre de l'action.

Un protocole très explicite prévoit ensuite l'application des principes de subsidiarité et de proportionnalité, les parlements nationaux ayant la charge de veiller à leur respect. Ainsi, « avant de proposer un acte législatif », la Commission devra procéder à « de larges consultations ». Puis elle transmettra, de même que le Parlement européen et le Conseil, les projets d'actes législatifs ainsi que ses projets modifiés aux parlements nationaux et au législateur, selon une procédure minutieusement établie par l'article 5 du protocole. Les parlements nationaux (ou toute chambre de l'un de ces parlements) disposeront alors d'un délai de huit semaines pour réagir, « en exposant les raisons pour lesquelles ils estiment » que tel ou tel « projet en cause n'est pas conforme au principe de subsidiarité ». Le Parlement européen, le Conseil, la Commission et, « le cas échéant », la Cour, la Banque centrale européenne ou la Banque européenne d'investissement, devront tenir compte des « avis autorisés » qui leur auront été transmis. De même, pour maintenir les projets en cause, les modifier ou les retirer, des

avis motivés seront nécessaires. Les propositions, selon des critères définis, pourront être réexaminées.

En définitive, quand, en vertu de 55 % des membres du Conseil ou d'une majorité des suffrages exprimés au Parlement européen, le législateur sera d'avis que « telle ou telle proposition n'est pas compatible avec le principe de subsidiarité », l'examen des propositions législatives ne sera pas poursuivi. Enfin, la Cour de justice sera « compétente » pour se prononcer sur les recours. Le principe de subsidiarité est donc devenu incontournable avec le traité de Lisbonne, mais avec une contrepartie : la machine à légiférer communautaire à 27 États membres ne s'en trouvera pas simplifiée. Et c'est un euphémisme que de le dire !

- La compétence de l'Union en matière de *politique étrangère et de sécurité commune* couvre tous les domaines de la politique étrangère ainsi que l'ensemble des questions relatives à la sécurité de l'Union, y compris la définition progressive d'une politique de défense commune « qui peut conduire à une défense commune » (art. 24 du traité sur l'UE), mais elle reste « définie et mise en œuvre par le Conseil européen et le Conseil ». Lesquels statuent à l'unanimité, « sauf dans les cas où les traités en disposent autrement ». De plus, « l'adoption d'actes législatifs est exclue » ; les États membres « coordonnent » leur action au sein des organisations internationales. Le Parlement européen est consulté régulièrement sur les choix fondamentaux de la PESC et de la PESD. Ils l'informent de l'évolution des politiques considérées.

En matière de *défense*, l'article 42, paragraphe 3, prévoit la définition des attributions d'une Agence européenne, mais les décisions relatives à la PESD doivent être adoptées par le conseil statuant à l'unanimité, sur proposition des hauts représentants ou à la suite de « l'initiative d'un État membre ». Les articles 42 (6) et 46 du traité sur l'UE, ainsi qu'un protocole, prévoient les critères et conditions qui permettront aux États membres de « souscrire des engagements plus contraignants en vue des missions les plus exigeantes », dans le cadre d'une « coopération structurée permanente », respectueuse par ailleurs des obligations qui découlent du traité de l'Atlantique Nord pour les États membres qui considèrent que leur sécurité commune est assumée par l'OTAN, « fondement de leur défense collective » et « instance de sa mise en œuvre ».

Les coopérations structurées permanentes se proposent de « rapprocher, dans la mesure du possible, les outils de défense » et de « prendre des mesures concrètes » en vue du renforcement de « la responsabilité » et de « l'interopérabilité » notamment des forces communes. Voilà qui

ne manque pas d'intérêt, au moment où M. Sarkozy « recadre la doctrine nucléaire française »... La loi fondamentale allemande devra être revisitée pour autoriser le Bundestag et le Bundesrat à intenter, le cas échéant, un recours devant la Cour de justice européenne, en cas de violation du principe de subsidiarité.

- La *primauté du droit communautaire* est, par ailleurs, certes mentionnée dans le traité de Lisbonne, mais sous la forme d'une déclaration annexe se référant à un avis du service juridique du Conseil, en date du 22 juin 2007, invoquant la jurisprudence de la Cour... On ne saurait être plus prudent !

De même, un protocole est consacré, en vertu de l'article 3 du nouveau traité sur l'Union européenne, à « la concurrence non faussée », dans le cadre du marché intérieur. Rappelons qu'en vertu de l'article 3 du traité CEE de Rome, la concurrence non faussée faisait partie des principes fondateurs de la Communauté économique. Pour faciliter la ratification des textes de Lisbonne, les politiques et les juristes ont préféré évacuer, dans un document annexe, cette règle d'or de l'intégration européenne depuis cinquante ans. Après tout, comme disait l'autre, « Paris vaut bien une messe » !

Dans le même esprit, alors que le protocole voué aux « services d'intérêt général » comble une lacune, celui dédié à l'Eurogroupe ne fait que confirmer le *statu quo*. C'est d'autant plus dommage que l'Eurogroupe a fait ses preuves et méritait d'être renforcé dans l'intérêt bien compris du processus d'intégration :

- À propos de la nouvelle règle de la majorité qualifiée, notons au passage que si, à partir du 1^{er} novembre 2014, elle se définira « comme égale à au moins 55 % des membres du Conseil, comprenant au moins quinze d'entre eux et réunissant au moins 65 % de la population de l'Union » (art. 15 du traité sur l'UE), l'article 238 du traité sur le fonctionnement de l'Union veut que « par dérogation et sous réserve » du protocole fixant les dispositions transitoires, « lorsque le Conseil ne statue pas sur proposition de la Commission ou du haut représentant de l'Union pour la PESC », la majorité qualifiée se définira « comme étant égale à au moins 72 % des États membres représentant 65 % de la population ». Pour les autres modalités (minorité de blocage, dérogation, abstention, etc.), se référer au traité sur le fonctionnement de l'UE, article 238. Par ailleurs, selon un protocole réservé aux dispositions transitoires, se référer aux paragraphes 3 et 4 de celui-ci.

Comme toujours, en matière juridique, le diable se cache dans les dé-

tails.

- Enfin, un mot sur les « coopérations renforcées »... Elles s'exercent, dans des conditions bien définies et, en premier lieu, dans celui des compétences non exclusives de l'Union, à condition que neuf États au moins y adhèrent (art. 20 du traité UE). La Commission peut soumettre une proposition au Conseil. Si elle ne soumet pas de proposition, elle doit communiquer ses raisons aux États membres (art. 20 du traité UE). Dans le cas où le projet de coopération renforcée intéresse la politique étrangère et de sécurité commune, l'autorisation de la promouvoir nécessitera l'accord unanime du conseil (art. 329, 1 et 2, du traité sur le fonctionnement de l'UE).

Les conditions d'utilisation des « coopérations renforcées » font qu'elles demeureront d'un maniement difficile. Ces « coopérations » d'un type nouveau ont fait leur apparition avec le traité d'Amsterdam de 1997. Du moins sur le papier, car jusqu'ici elles n'ont pas trouvé encore d'États preneurs. L'avenir nous dira si le traité de Lisbonne favorisera leur dégel.

Par ailleurs, pour ceux de nos lecteurs qui désireraient procéder à une analyse personnelle attentive et comparative, je leur suggérerai de se procurer le document remarquablement clair publié par l'Assemblée nationale française (281 pages), dans lequel les modifications et ajouts apportés aux traités actuellement en vigueur figurent en caractères gras.

Si le premier ministre britannique, Gordon Brown, n'avait pas esquivé une partie des cérémonies prévues pour les signatures en arrivant bon dernier à Lisbonne (des servitudes l'ayant, paraît-il, retenu au pays de Sa Majesté, qui ne lui auraient pas permis de se trouver sur les bords du Tage à l'heure convenue), rien de notable n'aurait mérité d'être signalé. Dans son discours de politique étrangère du 13 novembre dernier, Gordon Brown s'est présenté comme un « globaliste réaliste », surtout désireux de renforcer le rôle du Fonds monétaire international pour la prévention des crises, de la Banque mondiale dans le domaine de l'environnement, du G8 en désirant ouvrir plus largement ses portes aux grands pays émergents. Mais sur les problèmes actuels de la construction européenne, pas un mot ! La prudence de sioux de ce presbytérien austère s'explique par des raisons internes, mais aussi parce que les sondages confirment sans cesse l'allergie de la majorité des Britanniques à de nouveaux engagements européens. Néanmoins, Gordon Brown, peu populaire selon les sondages, a obtenu de la majorité parlementaire aux Communes que la ratification des textes de Lisbonne soit effectuée par la voie parlementaire plutôt que par la voie référendaire, dont les conservateurs sont devenus les champions. Ce vote

s'est déroulé le 21 janvier dernier (362 voix contre 224, 19 travaillistes seulement ont fait défection).

- Nous revenons en France où le conseil constitutionnel a estimé le 20 décembre dernier nécessaire, une fois encore, de réviser la constitution. Cette formalité a été remplie par le Congrès réuni à Versailles le 4 février 2008. Les députés ont adopté le projet de loi autorisant la ratification le 7 février (Assemblée nationale : 336 voix favorables contre 52 et 22 abstentions). Au Sénat, dans la foulée, la ratification a été obtenue par 265 voix contre 42 et 13 abstentions.

Cependant, 42 députés socialistes, dont Laurent Fabius et les supporters de son courant, n'ont pas pris part au vote, de même que François Bayrou, leader du Modem. Au Sénat, Charles Pasqua a voté contre. L'acte de ratification a été publié au *Journal officiel* le 14 février. La France était ainsi le cinquième pays, et le premier des pays fondateurs de l'Union européenne, à ratifier le traité de Lisbonne, après la Hongrie, la Slovaquie (qui préside l'UE au premier semestre 2008), Malte et la Roumanie (une seule voix contre !).

Le Parlement européen a, pour sa part, approuvé le traité par 525 voix contre 115 et 29 abstentions, sur la base d'un rapport élaboré par les euro-députés Mendez de Vigo (PPE, Espagne) et Richard Corbett (PSE, Grande-Bretagne).

Seule, on le sait, l'Irlande est appelée à se prononcer par référendum. Selon les sondages, les résultats du vote restent indécis. Le peuple irlandais devrait se prononcer le 12 juin. Sa décision sera lourde de conséquences, quel qu'en soit le résultat.

Un mot encore concernant le traité de Lisbonne, pour dire que nous avons apprécié qu'un groupe de seize États membres ait adopté une déclaration confirmant la valeur et la signification qu'ils continuent à attacher aux symboles européens (le drapeau – avec son cercle de 12 étoiles sur fond bleu –, l'hymne – basé sur l'Ode à la joie de la Neuvième symphonie de Ludwig Van Beethoven –, la devise – « Unité dans la diversité » –, la Journée de l'Europe du 9 mai). Ce ne sont pas des gadgets, en effet, et nous voulons espérer que la France rejoindra les États qui n'ont pas plié sur ces points, parmi lesquels l'Allemagne, même si – et on s'en félicitera – en chaque réunion solennelle le président de la République française place à ses côtés le drapeau européen auprès du drapeau national, comme le faisait son prédécesseur.

- En décembre encore, nous avons eu la réunion du Conseil européen,

le 14, à Bruxelles. Une très longue suite de « conclusions » a été adoptée. Le type même du texte « ramasse tout », indigeste, inaccessible à la plupart. C'est dommage, car on trouve de nombreux éléments très positifs dans ce condensé : la décision de « mettre en place une politique globale des migrations qui complète celle des États membres » est présentée comme une priorité essentielle ; de même que l'intention de « progresser » dans la mise en œuvre d'un régime d'asile européen en vue de sa pleine réalisation d'ici la fin de l'année 2010 ainsi que dans le renforcement de la coopération policière et judiciaire.

De même, le Conseil européen a demandé « des progrès rapides concernant la directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal ». De plus, rappelant les conclusions du Conseil des ministres des 8 et 9 novembre 2007 sur la cybercriminalité, le Conseil européen a souligné la nécessité de franchir de nouvelles étapes en vue de l'adoption d'une politique cohérente de l'UE à cet égard.

Dans un autre domaine, le Conseil européen s'est félicité de la création d'un Institut européen de technologie, confirmant, d'autre part, l'importance qu'il attache aux programmes européens de navigation par satellite « Egnos » et « Galileo », qui doivent aboutir en 2013 à une infrastructure mondiale finalisée de navigation par satellite. Il a également été question, noir sur blanc, d'une « alliance mondiale » contre les changements climatiques entre l'Union européenne et les pays en développement, d'une « politique intégrale » de l'UE en matière d'énergies ainsi que dans le secteur maritime, et d'une « approche intégrée » de la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité.

Le précédent kosovar

Sur le plan externe, le Conseil européen a consacré une place privilégiée au Kosovo, où toutes les possibilités de faire aboutir le processus de négociation avec Belgrade ont été « épuisées ». Aucun accord « mutuellement acceptable » n'a pu être obtenu de la part des Kosovars comme de celle des Serbes. Le Conseil européen a donc estimé, en accord avec le secrétariat général des Nations unies, que le maintien du *statu quo* au Kosovo n'était pas « tenable », soulignant la nécessité de « progresser vers un règlement de la question kosovare pour la stabilité de la région ». Comment ? Le Conseil européen ne l'a pas dit clairement, les États membres de l'Union n'étant guère d'accords entre eux sur la question. Il s'est donc borné à déclarer que « le Kosovo devrait être démocratique et multiethnique, attaché à l'État de droit et la protection des minorités, des patrimoines culturels

et religieux ».

De plus, le Conseil européen a cru pouvoir promettre que les pays de l'Union européenne pourraient continuer à jouer les dispensateurs de bons offices, pour aider le Kosovo à progresser vers « une stabilité durable ». Par exemple, en envoyant à Prishtina, la capitale de la province, destinée à devenir celle d'un nouvel État balkanique, une mission au nom de la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense) : une véritable force civile formée de policiers, de magistrats, de douaniers et d'autres catégories de spécialistes pour aider les Kosovars. Parallèlement, le même Conseil européen s'est efforcé d'amadouer les Serbes – auxquels on ne demandera plus, avec la même insistance que par le passé, de livrer leurs « criminels de guerre ». Ainsi, les « 27 » ont-ils formulé le vœu d'une « Serbie pleinement intégrée dans la famille des nations européennes ». La première étape du parcours devrait être la signature d'un « accord de stabilisation et d'association », avec une Serbie dont la progression vers l'Union européenne, y compris l'octroi du statut de candidat, serait accélérée.

Sans doute n'a-t-on pas été totalement insensibles à cet appel du pied à Belgrade, mais de là à feindre de penser que la Serbie accepterait aisément de souscrire à l'indépendance d'un Kosovo devenu à 90 % albanophone, certes, mais qu'elle considère comme la matrice de la nation serbe, on a pu éprouver des doutes légitimes, d'autant que les Serbes ne sont pas totalement isolés. Ils bénéficient de l'appui de la Russie, que M. Medvedev, futur président russe, est venu confirmer à Belgrade le 25 février 2008, et de certains pays de l'Union européenne elle-même (Espagne, Slovaquie, Grèce, Roumanie, Chypre), qui considèrent que la création d'un État kosovar souverain, sans le feu vert du Conseil de sécurité, représente un « précédent dangereux » avec des conséquences imprévisibles à terme pour la stabilité encore toute relative de pays voisins comme la Bosnie-Herzégovine qui fédère une république serbe autonome, des Croates et des musulmans. Même inquiétude pour la Macédoine, où la minorité albanophone représente 40 % de la population locale. D'autant que l'ARYM (Macédoine), la Turquie, la Croatie, pays candidats à l'adhésion (déjà en cours de négociations avec Ankara et Zagreb), disposent d'un statut de « partenariat pour l'adhésion » avec l'Union européenne.

Bref, la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo n'a surpris personne le 17 février dernier, puisque les députés kosovars avaient déjà déclaré l'indépendance en juillet 1990. Cette déclaration fut à l'origine d'une première empoignade sanglante avec les Serbes alors présidés par Slobodan Milosevic, puis d'une campagne de bombardements aériens de

la Serbie par l'OTAN pendant 78 jours. Les Serbes, certes, se sont inclinés devant l'OTAN, mais, s'ils ont fini par accepter l'indépendance des autres républiques yougoslaves, ils n'ont jamais admis celle du Kosovo, petite province de deux millions d'habitants, aujourd'hui économiquement exsangue, mais qu'ils considèrent comme le berceau historique de leur culture. Pour le moment, plus de 15 000 militaires de l'ONU stationnent toujours en permanence au Kosovo, afin d'assurer la sécurité. Pour le moment, la Serbie, malgré quelques violences, s'est inclinée. Le nord du Kosovo, qui jouxte la frontière de la Serbie (Mitrovica), est resté très majoritairement serbe. Il faudra assumer sa protection et celles des groupes minoritaires serbes éparpillés au sein du nouvel État albanophone. Il faudra également assurer la viabilité de la nouvelle entité « indépendante », mais profondément albanophile. Rien n'est évident dans cette affaire : une véritable partie de poker s'engage, avec une crise politique qui se développe à Belgrade.

Zone euro et Schengen : extension

Pendant que ces événements se déroulaient, l'Union européenne poursuivait de nouveaux élargissements partiels. Les premiers concernent la zone euro qui s'est ouverte aux Maltais et aux Chypriotes le 1^{er} janvier dernier, avec une particularité qu'on peut signaler au passage : le Royaume-Uni a beau toujours rester à l'écart de la zone pour maintenir sa monnaie propre, les bases militaires britanniques à Chypre ont dû accepter la circulation de l'euro bien qu'elles ne fassent pas partie de l'Union européenne que le Royaume-Uni a pourtant rejointe depuis maintenant trente-cinq ans (1973). Tous les prix, sur ces 225 km² de terres britanniques ; sont donc affichés désormais en euro et en livres chypriotes comme dans le reste de la partie grecque de l'île.

Par ailleurs, l'espace Schengen a lui aussi élargi ses limites. Neuf des dix pays qui ont adhéré à l'Union en 2004 ont intégré l'espace de libre circulation créé par un accord d'abord intergouvernemental autour de la France et de l'Allemagne en 1985, mais qui n'a cessé de s'élargir au-delà même de l'Union européenne puisqu'aujourd'hui la Norvège et l'Islande ont rejoint les accords de Schengen.

De plus, Schengen fait maintenant pleinement partie de l'Union européenne, avec un système de contrôle basé à Strasbourg, surveillé comme une base militaire. C'est dans la capitale de l'Alsace, en effet, que se trouve le cerveau du SIS, qui centralise les données des pays membres sur la criminalité, les demandes de visa, etc. Il est accessible 24 heures sur 24 depuis n'importe quelle cellule de police ou de gendarmerie et par termi-

nal portable. Ainsi peut-on circuler, aujourd'hui, librement, dans 22 des États membres de l'Union, outre les deux pays nordiques indiqués. Chypre devrait suivre dès cette année. L'association de la Suisse est également prévue en novembre 2008. Celle du Liechtenstein sera conditionnelle. Au surplus, un nouveau renforcement du SIS est annoncé pour 2009, tant il peut paraître encore discutable de prétendre vraiment contrôler un espace géographique aussi vaste que disparate.

Vers la présidence française

Le 1^{er} juillet prochain – et pour six mois – la France doit présider l'Union européenne. Toutes les hypothèses (échec comme succès) ont déjà été envisagées. Pour l'essentiel, beaucoup dépendra des initiatives et de la tonalité du président de cette présidence, Nicolas Sarkozy.

- Il s'agit tout d'abord de savoir qui assumera la nouvelle présidence de l'Union, celle de la Commission européenne (M. Barroso se succédera-t-il à lui-même ?) et de la haute représentation de l'Union pour les affaires étrangères et de sécurité (M. Solana, haut représentant sortant ou un autre personnage ?). La nouvelle présidence de l'Union européenne ne sera pourvue qu'au terme des procédures de ratification, mais d'intenses négociations devront être engagées, sauf accident de parcours, sous la présidence française à ce propos.

Le nom de Tony Blair a été avancé pour la présidence de l'UE, à la suite de sa récente prestation parisienne devant les militants de l'UMP, à l'instigation de Nicolas Sarkozy, mais, pour autant, l'ancien premier ministre britannique n'appartient pas à un État membre de la zone euro, ni de la zone Schengen. De plus, il a joué un rôle contestable dans le sillage de George Bush, au moment du déclenchement de la guerre d'Irak.

D'autres noms ont été cités pour la présidence de l'Union européenne. Par exemple, celui de Jean-Claude Juncker, premier ministre du Luxembourg et président de l'Eurogroupe. Ou celui de M. Rasmussen, premier ministre du Danemark, si son pays ratifie le traité de Lisbonne et met fin à la politique d'exceptions pratiquée par ses prédécesseurs, à l'instar de la Grande-Bretagne.

- En second lieu, Nicolas Sarkozy a voulu donner une priorité à la présidence française, en préconisant une « Union méditerranéenne » dont il prendrait l'initiative du lancement le 13 juillet prochain à Paris, en guise de préambules aux habituelles festivités nationales du 14. Pour le partenaire allemand, Angela Merkel, appuyé par d'autres États de l'UE, tout

projet d'Union méditerranéenne devrait impliquer l'Union européenne dans la continuité du « processus de Barcelone » engagé depuis 1995, et qui resterait donc « le cadre de référence ».

À l'issue d'entretiens qui se sont déroulés le 4 mars entre la chancelière allemande et le président français, il a été décidé de substituer au concept d'Union méditerranéenne celui d'« Union pour la Méditerranée ». Dans une déclaration signée par la France, l'Italie et l'Espagne le 20 décembre 2007, Paris, Rome et Madrid avaient annoncé une réunion des seuls États riverains à Paris le 13 juillet prochain, avant d'inviter les chefs de gouvernement de l'ensemble de l'Union européenne à les rejoindre le 14. Ce dispositif a été fortement contesté outre-Rhin. Autrement dit, M. Sarkozy a accepté de faire marche arrière en essayant de « comprendre les craintes d'Angela », comme il l'a dit lui-même.

- De même, Nicolas Sarkozy, qui avait voulu lancer une réflexion fondamentale sur « les frontières de l'Europe » à la suite du débat franco-allemand sur la Turquie, a dû accepter lors du Conseil européen de décembre 2007 que cet objectif se transforme dans une initiative beaucoup plus générale : traiter du futur de l'Europe à l'horizon 2020-2030, sous la direction de Felipe Gonzalez, ancien chef du gouvernement socialiste espagnol, avec le concours de deux vice-présidents désignés, Mme Vike-Freiberga, ancienne présidente de Lettonie, et l'ancien patron de Nokia, Jorma Ollila, à la requête des Britanniques.

Mais la présidence française aura beaucoup de pain, encore, sur la planche : qu'il s'agisse de la politique européenne des migrations, de la communautarisation progressive de l'actuelle coopération policière et judiciaire entre pays de l'Union, de la promotion d'une politique européenne de l'énergie, d'une redéfinition de la politique agricole commune, en fonction, entre autres raisons, de la croissance de la demande alimentaire mondiale, etc.

Ainsi s'ébauche le panorama de la future présidence de l'Union européenne. Quand on tente de comprendre les grands axes des évolutions en cours, on mesure mieux l'énormité des tâches auxquelles les responsables de ce temps sont confrontés, mais aussi l'ampleur du travail considérable qui a été accompli pour la construction de l'Europe, avec cependant le sentiment que si nous en restions là, tout ce que nous pouvons légitimement considérer comme acquis pourrait être encore balayé et remis en question. Conclusion : ne baissions pas la garde !

(Paris, le 10 mars 2008)